
TOM DALE :

Merci Manal. Je profite encore une fois de l'occasion pour présenter l'information à ceux qui viennent pour la première fois à cette réunion du GAC. Pendant chaque réunion du GAC, nous avons une réunion en présence entre les membres du GAC et les membres du Conseil d'Administration de l'ICANN. On y aborde des questions qui doivent être préparées et qui réclament une attention et préparation. C'est un classique de la réunion de l'ICANN. C'est comme les matchs entre Barcelona et le Real Madrid lorsque l'on joue au football C'est une réunion très importante qui suscite l'attention du reste de la communauté.

Ce qui s'est passé ces derniers temps, c'est que le Conseil d'Administration nous a demandé de lui présenter à l'avance, avant la réunion, quelques indications de la part du GAC et des autres groupes qui ont des réunions avec le Conseil d'Administration, donc une série de notions sur les thèmes que le GAC pourrait soulever. Et le Conseil d'Administration pose ses propres questions.

En prévision de cette réunion, il y a quelque trois semaines, vous avez du voir dans la liste de diffusion du GAC, vous ne l'avez pas lue peut-être mais vous avez vu cela, il y a eu une réponse du GAC par rapport à la demande du Conseil d'Administration. En premier lieu, le GAC a répondu aux questions concernant les priorités possibles du GAC pour 2018 et même pour 2019. Le GAC devrait peut-être répondre à cela. La plupart des membres se

centrent sur les questions que les membres vont poser au Conseil d'Administration.

Mais au cours des dernières trois semaines et des 24 dernières heures, il y a certaines [inintelligible] qui ont été changées. Et vous devriez peut-être pendant cette séance considérer l'information qui est déjà préparée. Et vous voudrez peut-être ajouter quelque chose d'autre ou modifier la présentation de certains thèmes. Ce serait bon pour le GAC si le GAC pouvait parvenir à un accord cet après-midi pour que nous puissions donner une idée au Conseil d'Administration des thèmes que nous allons aborder.

Certains thèmes ont fait l'objet d'un accord il y a quelques semaines et nous avons encore un commentaire de type général qui dit que le GAC serait très reconnaissant d'obtenir une réponse plus rapide du Conseil d'Administration aux avis qui lui sont présentés par le GAC. Vous devez nous souvenir que nous avons discuté de cela avec quelques membres du Conseil d'Administration dans la séance du BGRI qui a eu lieu dans cette salle. Et les membres du Conseil d'Administration ici présents ont fait savoir que le Conseil considère donner la présentation des réponses plus rapide au communiqué. Si nous voulons présenter ce thème pendant la réunion de mardi avec le Conseil d'Administration, je rappelle tout juste que le Conseil

d'Administration nous a donné une espèce de réponse à cette question.

La deuxième question concerne le RGPD et le WHOIS. Le GAC a dit qu'il voudrait soulever cette question mais on n'a pas vu clairement quels seraient les thèmes à aborder. Il n'y a rien de particulier en ce sens pour le moment. Il se peut que les membres du PSWG puissent faire des suggestions à cet égard.

En ce qui concerne amazon.com, nous avons déjà reçu des mises à jour de certains membres du GAC. Vous devez vous rappeler, probablement, que l'on a diffusé une version préliminaire d'une lettre au Conseil d'Administration. Nous attendons vos commentaires. Il se peut que cette lettre suffise à soulever la question devant le Conseil d'Administration, mais si vous voulez indiquer quelque chose de particulier pour cette réunion.

Il y a aussi la question de la protection des acronymes et des sigles des OIG. C'était un thème très particulier. Le Conseil d'Administration continue à s'exprimer publiquement sur la possibilité de faciliter des discussions sur ces acronymes des OIG. Et ceci avait été présenté par un ancien membre du Conseil d'Administration qui était Bruce Tonkin. Donc on a besoin d'une clarification parce qu'on ne comprend pas très bien cette référence. Vous avez été tous d'accord pour demander au

Conseil d'Administration d'indiquer quelles seraient les prochaines étapes s'il y en avait.

En ce qui concerne la version préliminaire du budget de l'ICANN, vous vous rappellerez probablement qu'il y a un mois à peu près, la liste de diffusion du GAC a discuté de ce budget, surtout en ce qui concerne le financement des voyages. On a demandé des précisions de la part du personnel et le GAC s'est entendu dire que le soutien financier pour les voyages serait traité séparément par rapport à la réunion gouvernementale de haut niveau. Mais ce que soutien financier pour les voyages du GAC ne se réduisaient pas à cette proposition du budget. Il se peut qu'ils veuillent aborder cette question ou pas.

Enfin, en ce qui concerne les codes de pays et de territoires à deux caractères, le GAC a discuté de ce thème hier. La question à poser au Conseil d'Administration cherchait à obtenir une réponse en ce qui concernait les commentaires non pas de l'avis mais des commentaires qui avaient été faits par rapport au communiqué d'Abu Dhabi. Ce thème avait été mentionné et le GAC avait reçu une réponse du Conseil d'Administration que vous avez vue il y a une semaine. C'était une question qui se rapportait aux délais. Ce serait peut-être redondant de demander une réponse à cette section du communiqué alors qu'on a déjà eu une réponse. Mais bon, la question est toujours

là. Enfin. Vous pouvez décider des questions que vous voulez soulever devant le Conseil d'Administration.

Voilà donc ce qui devrait être présenté pendant la réunion avec le Conseil d'Administration. À propos de cette séance, il faudrait que nous discussions des modifications à apporter ou pas. Merci Manal.

MANAL ISMAIL :

Merci beaucoup Tom. Nous pourrions peut-être revenir sur le premier point pour voir et nous pourrions peut-être analyser chacun de ces points en détail pour voir si vous voulez faire des commentaires à cet égard ou si vous avez besoin de soulever cette question ou si vous voulez, enfin, reconsidérer cela si nous avons une réponse.

Par rapport à ce commentaire plus général, les délais pour recevoir une réponse à partir du tableau de bord du Conseil d'Administration lors de l'atelier de Los Angeles du Conseil d'Administration et hier, pendant la séance avec le groupe de travail du BGRI, nous avons reçu des précisions concernant les délais, concernant ce thème. Ils ont promis de faire de leur mieux pour écourter ces délais, enfin rapprocher ces dates butoirs. Mais ils ont évoqué l'idée qu'il peut y avoir parfois des difficultés pour respecter ces délais.

Il a été clair que si nous recevons cela un peu plus tard, nos questions pourraient être modifiées, pourraient faire l'objet de davantage de modifications. Alors faut-il encore soulever cette question ou pouvons-nous tout simplement reconnaître au début que nous avons compris qu'ils vont faire de leur mieux pour pouvoir nous présenter une réponse et nous les remercions. Croyez-vous que nous pouvons faire ceci de la sorte? Je pense que nous n'avons pas à reformuler cette question.

Je vois qu'il y en a qui acquiescent. Alors nous allons reformuler ce point. Nous allons dire tout simplement que nous reconnaissons et que nous remercions le Conseil d'Administration de cette réponse.

Le deuxième point concerne le GDPR et le WHOIS. Il est évident qu'il s'agit d'une question prioritaire pour le GAC. Pour le moment, tout va très rapidement. Il est très difficile d'avoir une question spécifique parce qu'au moment où nous aurons la réunion, les circonstances auront peut-être été modifiées. Il se peut que nous puissions formuler notre question au Conseil d'Administration en ce qui concerne le RGPD au cas où il y en aurait une.

Il n'y a pas de questions concernant le RGPD ? L'Australie ?

NOUVELLE-ZÉLANDE : Le représentant de la Nouvelle-Zélande.

MANAL ISMAIL : Mes excuses.

NOUVELLE-ZÉLANDE : Ce n'est pas grave. Nous pourrions poser la question au Conseil d'Administration mais pourraient-ils nous dire quel est le rôle que joueront les gouvernements en ce qui concerne les organismes d'application de la loi ? Cela pourrait susciter des conflits à un moment donné.

MANAL ISMAIL : Merci beaucoup. Nous cédonc la parole à la France.

FRANCE : Je ne sais pas si cela faisait partie de la liste des thèmes mais début, à la fin de la semaine, on nous a envoyé une réponse du GAC et nous avons une réponse en détail qui est très précise sur certains points. Nous pourrions prendre certains principes très généraux ou des questions plus générales qui étaient incluses dans notre réponse et nous pourrions peut-être les résumer à certains aspects dans certains points pour présenter cela au Conseil d'Administration.

Il faudrait voir si le rôle du GAC serait plutôt opérationnel ou consultatif. Entre temps, jusqu'au 25 mai, pendant la période intérimaire, jusqu'au moment où le modèle sera mis en œuvre, il y a une brèche, disons, entre le moment présent et le moment d'entrée en vigueur du règlement. Que pouvons-nous faire au niveau général pendant cette période ? Et comment pouvons-nous demander au Conseil d'Administration de nous présenter une réponse plus précise ?

MANAL ISMAIL :

Merci la France. Nous voudrions partager cette information dans les plus brefs délais avec le Conseil d'Administration. Je ne sais pas si nous aurons des réponses très précises parce que nous en sommes à une période où les choses sont très vagues. Mais il se peut que nous obtenions une réponse plus générale. Est-ce qu'il y a d'autres questions en ce qui concerne le RPGD ? Bien. Alors voyons le reste des thèmes et si vous avez d'autres idées, nous pouvons y revenir.

Pour ce qui est de .amazon, comme Tom l'a dit, nous avons reçu un rapport mis à jour des gouvernements concernés. Et nous préparons en ce moment la réponse préliminaire au Conseil d'Administration. Nous attendons vos commentaires. Faut-il soulever cette question pendant notre réunion avec le Conseil d'Administration ? Si c'était le cas, quelle serait la question

spécifique que nous devrions soulever devant le Conseil d'Administration ? Le Brésil.

BRÉSIL :

Merci Manal. À vrai dire, ce n'est pas qui soit directement en rapport avec nous parce que suivant les discussions que nous avons menées à bien, moi, je présupposerais qu'il n'y a pas de thème particulier à présenter ou à soulever. Il s'agit plutôt d'informer le Conseil d'Administration de ce qui s'est passé.

Mais je voudrais soulever une question en particulier pour demander des précisions, qui est la suivante. Je crois comprendre que nous préparons cette lettre pour l'envoyer auparavant au Conseil d'Administration. Donc la question est la suivante. Faut-il envoyer cette lettre auparavant ou nous devrions attendre la fin de la réunion – parce que je crois comprendre que la fin de la réunion, c'est la date butoir – pour tenir compte de tout évènement qui pourrait apparaître ? Cette question concerne plutôt les délais ou les dates butoirs pour la présentation de la lettre.

En ce qui concerne les discussions, je pense qu'il n'y a pas de question à soulever à cet égard avec le Conseil d'Administration.

MANAL ISMAIL :

Merci le Brésil. Rien ne nous oblige à envoyer la réponse demain de manière spécifique comme vous l'avez dit clairement. Le Conseil d'Administration a demandé une réponse pour la fin de la 61^{ème} réunion de l'ICANN. Alors si nous voulons présenter notre réponse à la fin de la réunion, nous pouvons le faire.

En ce qui concerne ce thème en particulier, si je comprends correctement, nous n'avons pas de questions directes à adresser au Conseil d'Administration. Mais vous voudriez faire ce même rapport ou cette même mise à jour devant le Conseil d'Administration ? Est-ce qu'il faut que ce thème soit toujours sur notre liste ou il faut les limiter ? Faut-il le maintenir sur la liste au point de vue informatif mais pas comme une question ?

BRÉSIL :

Je ne suis pas sûr. Je dirais que si le Conseil d'Administration s'intéresse à cela, je ne sais pas si après cette réunion, on établira une coordination avec le Conseil d'Administration pour modifier ou pour peaufiner cet agenda. Je n'aurais pas de problème à vous présenter ce rapport s'il le fallait. Nous ne voulons pas non plus prendre une partie du temps de la réunion pour le prendre au cas où il faudrait aborder d'autres thèmes. Si le Conseil d'Administration veut avoir cette information, nous pouvons conserver la question.

MANAL ISMAIL :

Je crois que c'est un thème important, à mon avis. Et nous pouvons non pas le présenter comme une question mais bien sûr le mentionner. Nous vous remercions, donc, de votre bonne volonté ou de votre bonne disposition pour présenter ce résumé ou ce rapport. D'autres commentaires sur ce sujet ? Autrement, nous allons aborder la question de la protection des acronymes et des abréviations concernant les OIG.

Est-ce qu'il y a des modifications à apporter à cette question ? Voulez-vous conserver cette question ? La garder telle qu'elle est ? Est-ce que je dois considérer le silence comme un accord, comme un consentement ? Nous allons donc conserver la question telle qu'elle est formulée jusqu'à présent. Bien.

Quant à au budget, encore une fois, quand ces thèmes ont été présentés, nous essayions de savoir quel était le montant exact du soutien financier qui allait être accordé ou attribué au GAC pour les voyages. Il y avait certaines confusions par rapport à ce thème. Nous avons su quel était le chiffre concret et cela concerne 40 voyages. Donc cela est clair maintenant. Est-ce qu'il y a d'autres question à soulever par rapport à ce thème avec le Conseil d'Administration ? Parce que selon la réponse que nous aurons reçue, le GAC voudra peut-être poursuivre la discussion de ce thème pendant sa réunion en présence devant le Conseil d'Administration. Ce que je demande, c'est est-ce qu'il faut soulever cette question ou pas ? Faut-il encore la soulever ou

pas ? Si nous n'avons rien à demander au Conseil d'Administration, nous pourrions peut-être éliminer cette question ? D'accord.

Enfin, pour ce qui est des codes de pays et de territoires à deux caractères, il y a eu toute une séance qui a été consacrée à ce thème, un long débat. Je ne suis pas sûre de savoir si la question doit être posée telle qu'elle est. Nous avons dit que nous allions continuer, que nous allions aller de l'avant. Je ne sais pas si nous allons travailler sur ceci ou si nous allons reformuler notre question au Conseil d'Administration. Est-ce que vous avez des suggestions ? Devons-nous garder cette question ou nous l'éliminons ? Alors le Brésil s'il vous plaît.

BRÉSIL :

Encore une fois, je crois que ce n'est pas une question facile parce que c'est une question dont nous parlons depuis plusieurs réunions et par rapport à laquelle nous n'avons pas reçu encore de réponse satisfaisante de la part du Conseil d'Administration, ni sur le fond, ni sur des questions de procédures. Or, nous savons que le Conseil d'Administration se penche dessus, que les choses avancent petit à petit. Et je voudrais savoir quelles seraient, donc, les attentes précises par rapport à cette question. On sait qu'il s'agit d'un dossier important mais je ne vois pas comment on peut l'articuler de telle façon que l'on

puisse aller au-delà de ce que l'on a déjà dit à plusieurs reprises. Je ne sais pas s'il y a d'autres collègues qui ont d'autres commentaires.

MANAL ISMAIL :

Oui, on est en train de réfléchir. Peut-être qu'on peut garder cette question car c'est un dossier important pour les membres du GAC. On pourrait la garder mais non pas sous forme de question mais plutôt comme un commentaire en disant qu'il y a eu une certaine déception de la part du GAC, qu'il y a eu ensuite des mesures correctives pour essayer d'éviter que ce problème se reproduise dans l'avenir, etc. Sur le fond de la question, il y a la suggestion qui a été faite par la France. Si vous êtes d'accord, nous pouvons garder donc cette question non pas sous forme de question.

La France s'il vous plaît. Excusez-moi.

FRANCE :

Je suis tout à fait d'accord avec le Brésil par rapport à cela. On a l'impression qu'il y a une fête. Nous avons déjà parlé de ceci avec Akram dans d'autres réunions. Dans d'autres réunions avec le Conseil d'Administration, dans d'autres réunions de l'ICANN, nous avons partagé nos inquiétudes en ce qui concerne les aspects de procédures. Comme le Brésil l'a dit, il y a eu d'autres

pays qui ont manifesté leurs inquiétudes pour ce qui est de la question de fond. Donc je ne vois pas de valeur ajoutée à soulever ce dossier en tant que question. Je pense que notre point de contact est plutôt Akram Atallah du personnel de l'ICANN et non pas le Conseil d'Administration. À mon avis, donc, nous ne devrions pas garder cette question. On pourrait peut-être mentionner quelque chose par rapport à ce dossier dans l'avis du GAC, dans le communiqué mais je pense que nous n'avons pas de question à poser au Conseil d'Administration en fait.

MANAL ISMAIL : Oui. Je pense que ce serait une bonne solution, refléter cela dans notre communiqué et ne pas soulever la question avec le Conseil d'Administration. Êtes-vous d'accord ?

BRÉSIL : Oui mais si ce n'est pas dans notre ordre du jour...

MANAL ISMAIL : Excusez-moi, présentez-vous s'il vous plaît.

BRÉSIL : Du point de vue pratique, je suis d'accord avec la France. Je pense que c'est la façon la plus pratique d'enregistrer cette

question. Mon inquiétude est la suivante : si nous ne soulevons pas cela avec le Conseil d'Administration, c'est une façon de dire que nous ne sommes pas inquiets par rapport à cela.

Alors je pense que la difficulté ici, c'est d'essayer de visualiser quel pourrait être le remède différent de celui qui a été appliqué auparavant. Si je ne m'abuse, il y a eu une certaine attente à un moment donné pour que dans les règles pour les nouvelles séries, l'on puisse changer le système précédent. Mais je ne suis pas sûr. Donc je suis d'accord avec la France, abordons cette question dans notre communiqué. Et pour ce qui est du Conseil d'Administration, nous pourrions peut-être y faire référence juste pour l'aborder de quelque façon que ce soit.

MANAL ISMAIL :

Une réponse rapide et ensuite, je vais donner la parole à la France. Je ne pense pas. Ce dossier, il est déjà arrivé, il a déjà été porté à l'attention du Conseil d'Administration. On en a déjà discuté. Donc à un moment ou à un autre, cette question va apparaître dans nos discussions.

La France s'il vous plaît.

FRANCE :

Je pense que c'est une bonne façon d'avancer, à savoir dans ce document au Conseil d'Administration, nous pourrions faire un

distinction entre les dossiers par rapport auxquels nous voulons avoir des discussions, comme par exemple la question des codes à deux lettres, et ensuite, nous pouvons passer directement aux questions, c'est-à-dire présenter de manière générale ces questions générales et ensuite, passer aux questions plus spécifiques.

MANAL ISMAIL : Je vois que les gens acquiescent. Est-ce qu'il y a d'autres points à ajouter pour notre séance conjointe avec le Conseil d'Administration ? J'ai les États-Unis et le Portugal et je ne vois pas qui lève la main. Excusez-moi. Le Rwanda, très bien. C'est le Rwanda, c'est bien cela, oui. Alors les États-Unis s'il vous plaît.

ÉTATS-UNIS : Excusez-moi, je n'étais pas dans la salle quand on a parlé du RGPD. Y a-t-il moyen de faire un récapitulatif pour que je puisse savoir de quoi vous avez parlé par rapport à ce point ?

MANAL ISMAIL : Bien sûr. Pouvons-nous faire parler les autres intervenants et ensuite, on revient vers votre question ?

ÉTATS-UNIS : Oui, bien sûr.

MANAL ISMAIL : Le Portugal.

PORTUGAL : Merci beaucoup. Pour ce qui est de la proposition faite par la France pour faire cette distinction entre les points de discussions et les points indiqués pour que le Conseil en prenne note, je pense que ces questions sont importantes pour toute la communauté parce que quand nous avons ce type de discussions avec le Conseil d'Administration, il y a d'autres gens qui sont présents. C'est une inquiétude pour certains membres du GAC et je pense que cela devrait être au moins mentionné. Merci.

MANAL ISMAIL : Merci. Cela sera évoqué pendant la séance si j'ai bien compris votre question. C'est-à-dire les deux types de questions seront soulevées pendant la séance : des questions formelles et ensuite, des questions pour information au Conseil d'Administration.

PORTUGAL : Donc il y a des points pour information dont on ne discutera pas mais qui seront mentionnés si j'ai bien compris ?

MANAL ISMAIL : Oui. Quand vous parlez de points dont on prend note...

PORTUGAL : Je n'ai pas vraiment compris la position de la France parce qu'il a parlé d'une distinction entre des points dont on va discuter et des points dont le Conseil d'Administration prendra note. Donc je voudrais savoir quelle est cette distinction.

MANAL ISMAIL : Tous ces dossiers seront évoqués en face du Conseil d'Administration. Pour certains dossiers, on veut que le Conseil d'Administration en prenne note et pour d'autres dossiers, nous attendons des réponses du Conseil d'Administration. Voilà, c'est juste le fait de préciser si nous attendons des réponses ou non de la part du Conseil d'Administration.

J'ai le Rwanda, ensuite la France et ensuite, on revient à la question des États-Unis par rapport au RGPD.

RWANDA : Ce qui m'inquiète, c'est que la façon dont on voit les choses maintenant, c'est comme si le GAC cherchait à clore cette question. On a l'impression que cette question ne va pas être

abordée à nouveau dans des prochaines réunions. C'est cela qui m'inquiète.

MANAL ISMAIL : De quelle question parlez-vous exactement ?

RWANDA : La question des codes de pays et de territoires à deux caractères. La façon dont nous préparons ces discussions pour demain si nous ne parlons pas de cela, si nous n'évoquons pas ce dossier, c'est comme si on considère que cette question est close et comme si dans la prochaine réunion de l'ICANN, nous n'allons même pas évoquer la question. Voilà, c'est mon inquiétude.

MANAL ISMAIL : Je donne la parole à la France maintenant.

FRANCE : Je voulais répondre au Rwanda et au Portugal. Cette distinction entre des dossiers pour information et dossiers par rapport auxquels on veut une réponse, c'est une distinction informelle. Lorsqu'on aborde une question pour information, cela ne veut pas dire que le dossier est clos. Ce que l'on veut dire, c'est qu'on en a déjà parlé et qu'il n'y a pas de valeur ajoutée à en reparler

avant que des mesures soient mises en place, des mesures qui ont été annoncées par Akram. Donc on prend note qu'ICANN org va mettre en place un site web et va mettre des moyens à disposition du GAC pour pouvoir contrôler cela. Mais cela ne veut pas dire que le dossier est clos, loin de là. Cela veut dire uniquement que cela ne vaut pas la peine d'en reparler tant que ces mesures ne seront pas mises en œuvre.

MANAL ISMAIL :

Merci la France. On veut que le Conseil d'Administration sache où nous en sommes par rapport à ces différents points. Maintenant on attend que l'organisation ICANN mette en place certaines mesures.

Pour ce qui est du RGPD, je vois une main qui se lève, je vais revenir vers vous. Mais d'abord, il y a les États-Unis qui ont posé une question par rapport au RGPD. Nous nous sommes mis d'accord pour demander au Conseil d'Administration quelles sont les attentes concernant le rôle du GAC dans le modèle d'accréditation. Nous nous sommes mis d'accord également...

La France s'il vous plaît.

FRANCE :

Oui, pour ce qui est du RGPD, le GAC a répondu à l'ICANN par rapport au modèle de conformité ; c'est une réponse très

détaillée. Et donc pendant notre séance, nous pouvons tirer de cette réponse que nous avons fait parvenir à l'ICANN certains points, les points les plus importants. C'est pour cela que nous allons rédiger un petit texte. Comme Manal l'a bien dit et je crois que c'est la Nouvelle-Zélande qui en a reparlé, la question est de savoir quel sera le rôle du GAC. Un rôle consultatif ? Un rôle opérationnel pour la mise en place de ce modèle ?

Une autre question concerne le fait de savoir quel sera le délai entre la mise en place du modèle prévisionnel ou de modèle provisoire et la mise en place du programme d'accréditation. Bref, ce que nous voulons, c'est évoquer quatre ou cinq questions par rapport auxquelles nous voulons avoir des clarifications de la part du Conseil d'Administration. Si vous avez des idées par rapport à cette question que nous pourrions poser au Conseil d'Administration, nous sommes ouverts à en prendre note.

ÉTATS-UNIS :

Cela couvre les questions que les États-Unis souhaiteraient poser au Conseil d'Administration. On a l'impression que le modèle est en conformité avec le RGPD et nous voudrions avoir davantage d'informations par rapport à ce modèle.

d'onde pour pouvoir préparer ce document et l'envoyer au Conseil d'Administration ou bien si vous souhaitez que l'on vous distribue ce document avant qu'on le partage avec le Conseil d'Administration. Alors je reformule : pouvons-nous procéder directement et envoyer la liste de questions au Conseil d'Administration une fois qu'on les aura compilées ? Je considère que c'est un oui. Et bien sûr, nous vous tenons au courant par rapport à quelle sera la liste définitive de questions que nous allons envoyer au Conseil d'Administration.

Y a-t-il d'autres questions ou d'autres commentaires ? S'il n'y en a pas, cela conclut notre discussion sur la préparation de la réunion avec le Conseil d'Administration. Merci à tous de ces discussions interactives. Nous allons donc passer à la séance suivante une fois que l'équipe technique nous dira qu'on peut le faire. Cette séance est close.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]